

Séance du lundi 16 décembre 2013

Date de Convocation : mardi 10 décembre 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2013.12.12 - Finances - Budget 2014 - Orientations budgétaires

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Véronique COLLET, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET, Caroline ROHRHURST, Yves VIDAL

Excusés ayant donné procuration :

Benjamin ZIZIEMSKY à Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER à Claudie SAINT ANDRE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Charlotte DOMINJON à Guillaume LACROIX, Jean LECLAIR à Pascal BORGIO

Absents :

Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien GUERAUD

Rapporteur : Françoise COURTINE

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, dans son chapitre 1^{er}, titre II, "de l'information des habitants sur les affaires locales" stipule en l'article 11 que les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Motivation et opportunité de la décision

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2312-1,

Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2014,

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2014, conformément à la loi.

Ville de Bourg-en-Bresse

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conseil Municipal du 16 décembre 2013

DOB – Sommaire

Préambule

I - Le contexte financier et économique de préparation du budget 2014

I.1 La dette publique et le contexte national

- I.1.a Un contexte économique, social et financier peu favorable**
- I.1.b L'évolution des dotations de l'État**

I.2 L'impact du projet de loi de finances sur les comptes de la ville

- I.2.a Le renforcement des péréquations**
- I.2.b Une pression à la hausse sur les dépenses**

II - La situation des finances de la ville

II.1 La situation budgétaire en 2013

- II.1.a Le rappel des résultats du compte administratif 2012**
- II.1.b Les tendances observées pour 2013**

II.2 Les éléments de prospective 2014-2015

- II.2.a Le contexte et les objectifs**
- II.2.b Le financement de l'équipement de la ville**
- II.2.c L'évolution du fonctionnement et de l'épargne**
- II.2.d La fiscalité directe**

III - Les orientations pour 2014 : cohérence, détermination et ambitions

III.1 Des perspectives fidèles aux engagements

III.2 Des dépenses contenues malgré la hausse du prix de l'énergie

III.3 Les dépenses d'investissement

- III.3.a Des dépenses d'équipement en phase avec la capacité financière de la ville**
- III.3.b Un niveau d'endettement inférieur à la moyenne**
- III.4 Des recettes de fonctionnement ajustées**

Préambule

Le cadre général du projet de loi de finances pour 2014 s'inscrit dans la poursuite des tendances constatées depuis quelques années : légère reprise d'une croissance qui reste atone, inflation réduite, augmentation de la dette publique, réduction des déficits publics...

La mise en œuvre du Pacte de Confiance et de Responsabilité entre l'État et les collectivités territoriales entraîne pour les années à venir une augmentation des réductions des dotations de l'État et un renforcement de la péréquation entre collectivités, traçant ainsi un paysage renouvelé des finances locales.

Les communes font actuellement face à une limitation de leurs marges de manœuvre financière : leur autofinancement diminue en 2013 pour la deuxième année consécutive car globalement leurs dépenses courantes sont en effet plus dynamiques que leurs ressources de fonctionnement. Ces dernières vont subir une tension supplémentaire l'an prochain en raison de la baisse des dotations de l'État dans la loi de finances pour 2014. « Pour la première fois depuis trente ou quarante ans, la question se pose de savoir quels sont les services à la population qui vont avoir à subir les conséquences de cette situation financière » a relevé le Président de l'Association des villes moyennes.

Aussi la maîtrise de l'évolution des charges et le maintien des grands équilibres restent-ils des points d'attention permanents de l'élaboration du budget à venir dans toutes ses composantes, pour toutes les collectivités.

Cependant, face à ces difficultés, la Ville ne renonce pas pour autant à poursuivre les deux priorités mises en œuvre de façon volontaire depuis le début du mandat : investir pour préparer l'avenir d'une part et offrir d'autre part aux Burgiens un service public de qualité que les circonstances imposent pour répondre aux besoins qui s'expriment, au plan social en particulier.

Le maintien d'une situation financière saine, fondé sur un équilibre réel entre épargne et dette demeure le garant de la mise en œuvre de ces priorités. La diminution de la dette, l'engagement tenu de disposer d'une épargne suffisante pour rembourser l'annuité de la dette, la maîtrise des dépenses, permettront d'apporter cette garantie.

En revanche, dans les années à venir, la baisse forte des concours de l'État rendra indispensable la stabilisation des subventions extérieures, la maîtrise des dépenses courantes et l'approfondissement de la mutualisation avec Bourg-en-Bresse Agglomération, déjà sensible à ce jour, pour permettre le maintien d'un niveau d'investissement suffisant.

I - Le contexte financier et économique de préparation du budget 2014

I.1 - La dette publique et le contexte national

I.1.a - Un contexte économique, social et financier peu favorable

La hausse du chômage connaît une progression constante depuis de nombreux mois et la confirmation du récent infléchissement de cette évolution reste à confirmer. La faible progression de la consommation des ménages (+ 0,4 % en 2013) et le repli des investissements (- 1,9 % en 2013) sont en revanche toujours d'actualité. L'inflation se maintient à un niveau bas (+0,9 % en 2013), le chiffre de 1,3% ayant été retenu pour les prévisions économiques 2014 du gouvernement.

La crise de liquidité dans le secteur public s'est éloignée courant 2013 avec l'arrivée de nouvelles banques (Banque Postale, Agence de financement des collectivités territoriales), un assouplissement des conditions de prêts sur fonds d'épargne (CDC) et le maintien de taux bas.

La même évolution pour 2014 est attendue, mais les marges bancaires restent encore élevées.

I.1.b - L'évolution des dotations de l'État

Le projet de loi de finances (PLF) 2014 traduit les dispositions du pacte de confiance et de responsabilité adopté le 16 juillet 2013.

Ce dernier entend faire contribuer de façon significative les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics : ainsi est prévue la diminution globale des dotations à hauteur de 1,5 milliard en 2014 et en 2015 faisant suite au gel connu en 2013.

Cette réduction impacte la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités en repli de - 3,3 % en 2014 par rapport à 2013. Dans cet effort la part supportée par le bloc communal sera prépondérante avec 840 millions soit 56 %. La répartition de la baisse affectera en priorité les communes qui supporteront 70% (588 millions) de la part affectée au bloc communal.

Dans ce contexte, la ville prévoit pour la DGF une baisse de 5,6 % (- 499 K€) soit environ 10 % de l'épargne brute et représentant 2,2 points de fiscalité.

Par ailleurs, la réduction des compensations fiscales versées par l'État se poursuit (- 6 %).

I.2 - L'impact du projet de loi de finances sur les comptes de la ville

I.2.a - Le renforcement des péréquations

Il est rappelé que la loi de finances pour 2012 a mis en place le Fonds de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) dont le but consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées, les intercommunalités étant ainsi désignées comme l'échelon de référence d'un mécanisme de solidarité financière « transversal ».

Le Fonds doit atteindre 570 millions en 2014 puis 780 millions en 2015. Bourg-en-Bresse Agglomération est contributeur de par la loi à ce fonds depuis 2012.

Le projet de loi de finances dans son article 73 intègre la modification de certains critères, en particulier une prise en compte plus importante du revenu par habitant pour déterminer le prélèvement à réaliser sur les collectivités contributrices qui est relevé de 20 à 25 %, ce qui devrait avoir un effet positif pour la Ville.

Différents amendements pourraient d'une part réduire le nombre des contributeurs et d'autre part supprimer l'obligation d'une délibération unanime pour déroger à la répartition de droit commun.

Néanmoins, pour le budget de la ville, une réduction de 352 K€ soit environ 1,4 point de fiscalité est anticipée dans la préparation du budget.

I.2.b - Une pression à la hausse sur les dépenses

Comme au cours des exercices antérieurs, la Ville doit faire face à une conjonction de facteurs de hausse de ses dépenses. Au nombre de celles-ci on peut citer :

- en matière de charges de personnel : la revalorisation des catégories C décidée par l'État est estimée à + 230 K€ en année pleine et compense pour les plus bas revenus le gel de la valeur du point ; il est rappelé que la contribution employeur à la CNRACL a augmenté de 1,55 point entre novembre 2012 et janvier 2013 (+ 228 K€ au BP 2014)
- le coût des énergies poursuit sa progression avec une hausse estimée à + 5 % pour 2014
- la hausse du taux de TVA au 01/01/2014

A la fin du premier semestre 2013, l'indice des prix des dépenses communales (hors charges financières) publié par l'Association des maires de France évolue, sur un an, un point plus vite que l'inflation hors tabac (2,2 % au lieu de 1,2 %).

Cependant, la situation municipale a connu une amélioration constante au cours des derniers exercices et la Ville peut envisager un budget 2014 construit sur des bases saines.

II - La situation des finances de la ville

II.1 - La situation budgétaire en 2013

II.1.a - Le rappel des résultats du compte administratif 2012

Malgré une évolution plus forte des dépenses (+ 2,4 %) que des recettes (+ 1,4 %) la capacité d'autofinancement est restée supérieure à 8 M€ en 2012, permettant de faire face au remboursement annuel de la dette (5,3 M€) et de financer une partie importante du programme d'investissement 2012.

L'endettement a de nouveau diminué, passant de 41,1 M€ à 38,9 M€ en fin d'exercice 2012. De fin 2008 à fin 2012, le désendettement atteint 17 M€, soit plus de 4 M€ par an en moyenne.

De plus, la ville a reconstitué des réserves foncières significatives (Brouët, Lizarran...).

II.1.b - Les tendances observées pour 2013

La poursuite des tendances observées en 2012, traduite dans le BP 2013, puis dans les DM, entraîne mécaniquement une diminution de la capacité d'autofinancement de 2013 qui devrait se situer entre 7 et 7,5 M€, permettant toujours de rembourser la dette (5,0 M€) tout en recourant de façon limitée à l'emprunt (4 M€).

Le niveau d'investissement réalisé devrait s'élever à 14 M€, en phase avec la programmation du mandat, et conforme aux anticipations.

La ville aura ainsi réalisé en moyenne plus de 10,5 M€ d'investissement par an de 2009 à 2013 par an sur son seul budget principal, soit légèrement plus que sur la période 2002 – 2008.

La dette diminuera pour la 5e année consécutive, à moins de 37 M€ fin 2013, avant que, comme cela a été annoncé depuis 2010, elle n'augmente à nouveau légèrement à partir de 2015 (40 M€).

La situation financière à fin 2013 sera donc saine, mais à l'approche d'années difficiles, en raison notamment de la perte de ressources de l'Etat et de la contribution de plus en plus lourde de la ville dans le mécanisme de redistribution des recettes fiscales intercommunales (FPIC).

II.2 - Les éléments de prospective 2014-2015

II.2.a - Le contexte et les objectifs

Les incertitudes pesant sur l'avenir des finances communales sont grandes ; aux hésitations sur l'environnement économique (quelle évolution de la croissance du PIB en 2014 ?) viennent s'ajouter les interrogations sur les effets précis de la réduction très forte de la DGF en 2014 et 2015 : de quelles ressources exactement la ville sera-t-elle privée sur ces 2 années et même au-delà ? La prudence incite à ne pas minimiser les effets sur nos recettes et, également, à maîtriser l'évolution des dépenses, malgré la poursuite inévitable de l'augmentation de certains postes, dont l'énergie.

La capacité d'autofinancement sera donc nécessairement orientée à la baisse ; en tout état de cause, elle ne saurait être inférieure au remboursement de la dette, qui est évalué à 5,1 M€ en 2014 : le respect de cet équilibre demeure un fondement de la politique financière engagée depuis 2009.

Malgré les vicissitudes, la ville maintiendra cet objectif, qui est un de ceux qui peuvent nous permettre de soutenir notre effort d'équipement, tout en limitant raisonnablement l'évolution de la dette.

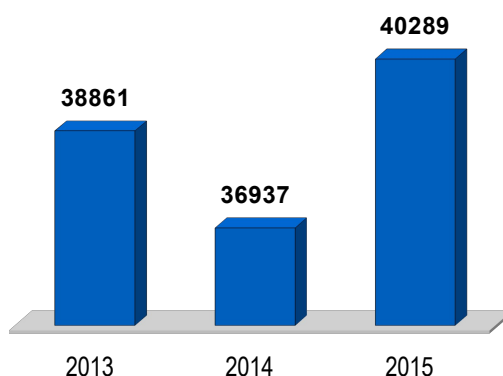
II.2.b - Le financement de l'équipement de la ville

Alors que la dernière étude de la Banque Postale Collectivités Locales met en évidence un probable « trou d'air » dans les investissements locaux pour 2014, la dernière année du mandat verra la réalisation en crédits de paiement des investissements programmés au plan pluriannuel qui devraient avoisiner 13 M€ en 2014, et sans doute un niveau légèrement inférieur en 2015 : la ville continue donc de réaliser des investissements à un rythme élevé qui permet à la fois d'offrir des équipements aux Burgiens et de soutenir les entreprises locales à travers les commandes publiques.

La diminution de l'autofinancement impliquera un recours plus important à l'emprunt sur ces 2 années : cette inflexion est rendue possible, car les marges de manœuvre dégagées sur la dette et sur les dépenses de fonctionnement sur tout le mandat peuvent utilement être mises à profit à cette occasion.

L'emprunt devrait être d'environ 9 M€ au BP 2014 - tout au moins en prévision - car la réalisation effective dépendra des résultats de la gestion 2013 et du déroulement de l'exercice 2014. Le mouvement de désendettement ininterrompu depuis 2010 se déclinera ainsi :

Dette en capital au 1er janvier en K€



Pour mémoire, 55 900 K€ au 1er janvier 2009

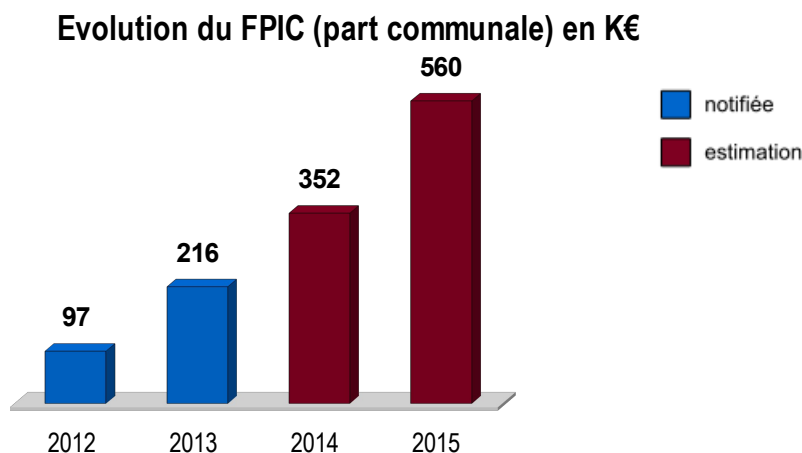
II.2.c - L'évolution du fonctionnement et de l'épargne

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste un des objectifs prioritaires, notamment pour 2014.

La masse salariale sera contenue à + 2,5 %, les subventions seront stabilisées dans l'ensemble des secteurs, hors cas particuliers très isolés et les charges financières devraient également être proches du chiffre de 2013.

L'évolution forte des dépenses d'énergie et la prise en compte des nouveaux rythmes scolaires poussent les charges à caractère général à la hausse ; ce chapitre devrait donc progresser de 2,5 % en 2014.

Ce sont les recettes de fonctionnement qui subissent, à partir de 2014, une inflexion nettement défavorable et qui expliquent, pour l'essentiel, la perte d'épargne citée plus haut.



En effet, au tassement des produits relevant des prestations délivrées aux citoyens (produits tarifaires) viennent s'ajouter l'évolution défavorable des dotations de l'Etat et la progression forte du fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales (FPIC).

Sur l'ensemble des concours financiers de l'Etat (dotation forfaitaire, allocations compensatrices de fiscalité et FPIC) la ville pourrait perdre entre 0,7 et 0,8 M€ en 2014 et en 2015. La perte cumulée de ressources à ce titre de 2009 à 2014 est estimée à près de 2 M€.

Compte tenu de ces évolutions opposées entre dépenses et recettes, la capacité d'autofinancement serait comprise entre 5 et 5,5 M€ en 2014, soit en retrait sensible par rapport à 2013, mais à un niveau suffisant pour rembourser la dette.

II.2.d - La fiscalité directe

L'évolution des taux de la fiscalité directe dépend pour l'essentiel de la faculté pour la ville de respecter l'équilibre réel entre l'épargne dégagée au fonctionnement et le remboursement de la dette.

Dès lors que cet équilibre est acquis, le recours à une inflexion de la fiscalité n'est pas obligatoire : cet équilibre étant atteint en 2014, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité, pour la deuxième année consécutive.

Dans ces conditions, l'engagement pris depuis le début du mandat à ne recourir à la fiscalité qu'en dernier recours pour éviter une dérive dangereuse sera respecté.

III - Les orientations pour 2014 : cohérence, détermination et ambitions

S'appuyant sur le socle des engagements pris en début de mandat, le projet de budget 2014 est construit dans le respect du contrat passé en 2009 avec les Burgiens autour des trois axes fondateurs :

- améliorer l'offre de service public en intégrant les enjeux du développement durable,
- travailler avec eux pour une ville ouverte à tous,
- préparer avec eux l'avenir et le rayonnement de Bourg-en-Bresse, pour affirmer le rôle de notre ville dans l'espace régional.

III.1 - Des perspectives fidèles aux engagements

Ce projet de budget s'inscrit toujours dans le contexte nécessaire de l'effort partagé, de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de la rationalisation et de la coordination des pratiques avec d'autres partenaires pour mettre en œuvre l'action publique.

Cet objectif de consolidation et de stabilisation des comptes permet à la Ville de Bourg-en-Bresse de formaliser pour 2014 des orientations qui renforcent les actions déjà engagées et permettent de lancer des projets nouveaux afin de garantir à ses habitants :

- ➔ **l'information, l'écoute et la participation des habitants**, notamment par :
 - la poursuite du pilotage avec les conseils citoyens des aménagements de quartier,
 - l'intensification des concertations publiques systématiques sur les nombreux projets urbains,
 - le développement de la consultation participative sur internet (e-consultation), ...

- ➔ **la tranquillité et la qualité de la vie quotidienne dans tous les quartiers**, principalement avec :
 - la priorité donnée à la proximité : les 10 emplois d'avenir reconduits en 2014 permettra de renforcer les services de proximité, notamment la propreté urbaine et les espaces verts ;
 - le soutien accru aux centres sociaux ;
 - le renforcement de la coordination opérationnelle police nationale/police municipale (convention dans le cadre du CISPD),
 - la poursuite du plan de vidéo-protection,...

- ➔ **l'accompagnement de ceux qui en ont besoin et le soutien aux associations et structures de quartier**, particulièrement sur :
 - une politique tarifaire favorisant les familles de Bourg-en-Bresse, notamment les plus modestes (ex : CLJ)
 - la poursuite de la lutte contre l'exclusion et la reconduction du fond d'urgence sociale et humanitaire,
 - le développement de l'accueil intergénérationnel,
 - l'aide à la mobilité à travers la tarification sociale des transports collectifs,
 - le renforcement des structures de proximité (études Plateau / Madeleine, centre de loisirs du secteur Croix Blanche, centre de loisirs Louis Parant), ...

- ➔ **des déplacements facilités**, plus spécifiquement grâce à :
 - l'extension du domaine cyclable et la création de parcs à vélos,
 - la mise en œuvre du plan de stationnement,
 - l'évolution, sous l'égide de Bourg-en-Bresse Agglomération, du réseau de transport urbain,
 - les aménagements du site du pôle multimodal (circulations, parkings),
 - l'étude déplacements – circulation, ...

- ➔ **le soutien au commerce de proximité**, essentiellement axé sur :
 - la lutte contre la vacance immobilière en lien avec les professionnels,
 - la poursuite des actions du plan commerce en ville (jalonnement, accessibilité, animations, plan FISAC, ...),
 - les aménagements du cœur de ville (étude avenue Alsace Lorraine),
 - l'attractivité du cœur de ville avec la gratuité d'une heure le samedi,...

- ➔ **l'accompagnement de tous les sportifs**, en particulier par :
 - la hausse des subventions au sport de haut niveau (montée de l'USB en pro D2)
 - l'affectation de l'essentiel des crédits au sport de masse (plus de 140 associations)
 - la possibilité donnée aux clubs de haut niveau de bénéficier de structures adaptées à leur développement, bénéfique au dynamisme et à l'image de notre ville (aménagements du stade Verchère),
 - l'entretien et l'aménagement des structures sportives et ludiques de proximité...

- ➔ **une offre culturelle accessible à tous**, à travers :
 - des spectacles familiaux et populaires, et une politique tarifaire adaptée,
 - la mise en valeur du patrimoine burgien par des événements de qualité (H2M, chemins de la culture),
 - des divertissements gratuits (Jeudis du kiosque, ciné-concerts, animations, ...)
 - des animations au monastère royal de Brou avec le festival « A la Folie pas du tout »
 - une animation jeunesse dynamique et participative (Buzz de Printemps, Adolidays)
 - le passage du Tour de France (ville départ) pour 2014
 - la participation à la Biennale de la Danse 2014, ...

- ➔ **la protection de l'environnement**, singulièrement grâce à :
 - l'intensification de la recherche d'économies d'énergie par l'amélioration thermique des bâtiments communaux via le recours à la SPL Efficacité Énergétique,
 - la préservation des ressources naturelles par la maîtrise des consommations (gaz, électricité, carburant)
 - la poursuite de l'opération Paquet Énergie (aides aux travaux),
 - la participation à la transition énergétique (chaufferie bois du quartier des lycées),
 - l'apport d'une alimentation issue du bio et du commerce équitable dans la restauration collective,
 - la reconduction de l'action Zéro Pesticide,
 - l'éducation au Développement Durable (mission Hélianthe)

- ➔ **la préparation de Bourg-en-Bresse 2020**, plus particulièrement avec :
 - la fin des opérations de renouvellement urbain à la Reyssouze,
 - la mise en place du Plan Local d'Urbanisme,
 - l'aménagement du site de la Madeleine (cité judiciaire, liaison gare / centre ville, cheminements intérieurs, pôle social, ...)
 - l'aménagement du site de l'Eden,
 - les études sur la réalisation de l'éco-quartier Challes-Europe
 - les études opérationnelles du projet Carré Amiot
 - l'exécution du plan de rénovation des voiries selon la programmation pluriannuelle, l'entretien préventif, ...
 - les travaux de couverture du musée de Brou, les études concernant l'ascenseur, ...

III.2 - Des dépenses contenues malgré la hausse du prix de l'énergie

Les économies réalisées ces dernières années en matière d'énergie ne permettent pas de compenser en totalité la hausse de ce poste du fait de l'accroissement des prix et des surfaces à éclairer ou à chauffer (+ environ 6,5 %).

Malgré cette augmentation de l'énergie, le chapitre des charges à caractère général sera bien maîtrisé puisqu'il ne devrait évoluer que de + 2,5 % alors qu'il intègre des dépenses nouvelles liées par exemple au crédit bail passé dans le cadre de l'opération Challes – Champ de Foire (acquisition Lizarran + 111,5 K€) ou l'impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires.

Les charges de personnel connaissent également une hausse modérée (+ 2,5 %) s'expliquant principalement par les évolutions statutaires (évolution des carrières, avancements d'échelons, de grade et promotion interne), l'organisation des élections (deux tours), l'augmentation du SMIC, la réforme des rythmes scolaires, la hausse des cotisations patronales vieillesse CNRACL, URSSAF et IRCANTEC et la revalorisation indiciaire des grilles des catégories C (projet de réforme).

L'évolution du poste de subventions aux associations et organismes privés est prévue pour 2,6 % compte tenu de la montée de l'USB en Pro D2 et de la remise à niveau des subventions dans le cadre du jumelage (réduit de 30 K€ en 2013 compte tenu de la réalisation en direct de prestations au titre du 50ème anniversaire du jumelage avec Bad Kreuznach) et de l'ajustement des subventions aux centres sociaux.

Les charges financières se maintiendront à leur niveau du BP précédent (+ 0,7 %).

Compte tenu de tous ces éléments, l'évolution des dépenses réelles devrait se situer aux environs de + 2,8 %.

III.3 - Les dépenses d'investissement

III.3.a - Des dépenses d'équipement en phase avec la capacité financière de la ville

Comme l'an dernier et conformément aux engagements pris, le niveau des dépenses d'investissement est scrupuleusement cadré afin de pouvoir concilier à la fois la recherche légitime de constante amélioration des équipements municipaux et l'objectif visant à préserver les capacités futures de la ville à investir sans augmenter dangereusement son endettement.

Dans ce cadre, compte tenu du niveau de dépenses d'équipement réalisées sur les exercices précédents (2009 à 2013) ainsi que de celles prévues dans le plan pluriannuel d'investissement pour 2014, il est possible de réserver une enveloppe proche de 13 M€ de crédits de paiement au budget 2014 pour permettre la réalisation de la phase 2014 des projets tels que :

- les travaux du stade Verchère (855 K€)
- les travaux sur le centre de loisirs Est (577 K€)
- la participation à la SPL Efficacité Énergétique pour la réalisation de travaux sur les bâtiments municipaux pour optimiser la réalisation d'économie d'énergie (782 K€)
- la relocalisation du site des espaces verts à Bouvent (447 K€)
- les travaux de réfection des rues des Blanchisseries (350 K€) et du Stand (275 K€)
- les travaux Grenette – salle des fêtes (253 K€)
- les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales à Ainterexpo (300 K€) et d'éclairage du parking (50 K€)
- les travaux sur le terrain de la Chagne - terrain de foot et vestiaires (292 K€)
- les travaux de rénovation urbaine sur le quartier de la Reyssouze (1 497 K€ : aménagement du parc de la Reyssouze, requalification Bastié / Saint Pierre Chanel...)

Il est rappelé que certaines de ces opérations bénéficient d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) afin d'ajuster exactement les crédits nécessaires aux besoins effectifs.

Le solde sera consacré à d'autres projets et en particulier aux budgets d'intervention (travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, entretien préventif et réparation intensifiés de la voirie, éclairage public, travaux sur les bâtiments avec l'objectif de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer l'accessibilité, équipements et matériels des services...).

III.3.b - Un niveau d'endettement inférieur à la moyenne

Il est rappelé que pendant 3 exercices consécutifs (2009 à 2011), la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt. De plus, en 2013, l'emprunt sera limité à un montant de 4 M€ (inférieur au remboursement du capital de la dette de 5 M€) permettant pour la cinquième année consécutive à la Ville de réduire son endettement en passant en dessous de 37 M€ (contre 38,9 M€ fin 2012 et 41,1 M€ fin 2011).

Le budget 2014 sera équilibré avec un recours à l'emprunt avoisinant 9 M€, mais il sera limité au besoin réel résultant du rythme de réalisation des investissements ainsi que du niveau actualisé de l'épargne.

III.4 - Des recettes de fonctionnement ajustées

La baisse des dotations de l'Etat ne permet pas d'envisager une évolution significative des recettes de fonctionnement, en particulier des dotations.

La principale recette de l'Etat qu'est la DGF est estimée à environ 9 M€, en baisse de 499 K€ par rapport au BP précédent. De même, les allocations compensatrices des taxes foncières et de TP versées par l'Etat sont révisées à la baisse dans le cadre du budget 2014 de 87 K€ (de BP à BP).

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est également estimé à la baisse de – 100 K€ (contexte de crise immobilière).

En revanche, les dotations versées par l'État au titre de la dotations de solidarité urbaine (DSU) et de la dotations nationale de péréquation (DNP) sont prévues avec des hausses respectives de + 15,6 K€ et + 52,5 K€.

La participation de la CAF dans le cadre de la gestion des haltes garderies, devrait également évoluer positivement (+ 250 K€) par alignement sur le réalisé 2013 prévisionnel plus élevé que prévu (produit généré par l'ouverture de 18 places supplémentaires à l'Espace Petite Enfance Reyssouze).

Les recettes tarifaires connaîtront, comme l'année précédente une évolution différenciée mais modulée, dans le cadre d'une politique volontariste d'équité (tarifs sociaux tenant compte des ressources, tarifs en faveur des habitants de la ville).

Globalement, malgré la baisse des dotations de l'État, les recettes réelles de fonctionnement devraient évoluer de manière positive en 2014 (d'environ + 0,5%), en particulier grâce à la hausse de la participation de la CAF, du produit de fiscalité (ajustement du produit attendu de la fiscalité directe, sans hausse des taux) et de la participation de l'État dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (+ 165 K€).

En effet, le simple ajustement du produit de fiscalité directe à son niveau atteint en 2013 (réalisé prévisionnel 2013 supérieur à la prévision grâce à une hausse des bases plus importante que prévu) procure mécaniquement une hausse des recettes de taxes d'habitation, de foncier bâti et non bâti.

Le projet de loi de finances pour 2014 dans sa version actuelle, prévoit une revalorisation des bases fiscales votée à l'Assemblée nationale de + 0,9 %. Au total, l'évolution du produit de fiscalité directe est estimée de BP à BP à + 521 K€.